

Monsieur le Directeur de cabinet,

La Fédération CFDT des Finances et sa composante pour la DGCCRF et les Laboratoires de Bercy vous remercient pour votre invitation.

Nous nous exprimerons sur deux points : la décision de transfert de missions vers le Ministère de l'Agriculture puis sur les interrogations et questions que ce transfert suscite pour la CFDT.

Tout d'abord, nous tenons à dénoncer l'arbitrage rendu par le cabinet du Premier ministre qui crée une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments confiée au ministre de l'Agriculture. Le **calendrier de l'annonce**, entre deux élections et deux gouvernements, et alors que le rapport produit sur le sujet date de près de deux ans, a surpris tous les intéressés.

Cette annonce a été perçue comme un manque de respect et de considération pour les agents de la DGCCRF impliqués au quotidien à gérer et mener ces investigations et particulièrement exposés lors des scandales alimentaires. L'actualité nous a démontré toute leur utilité et la pertinence de leurs missions.

Sur le fond, de notre point de vue, la cohérence des missions de la DGCCRF est à nouveau remise en cause, ainsi que l'efficacité du service public rendu. Depuis plusieurs années, nous observons une dispersion des missions avec un abandon de compétences vers l'AdIC, la Douane et maintenant la DGAI... La CFDT pointe le **risque d'abandon progressif de l'ensemble des missions de la DGCCRF assurant autant sa cohérence que son efficacité ainsi que ses conséquences sur les laboratoires de Bercy.**

Nos collègues aspirent à une nécessaire pause dans les réformes. Chacune est vécue comme une sanction. Chacun observera que la mise en lumière médiatique des investigations de la DGCCRF (Lactalis, EtO, Buitoni...) s'accompagne invariablement d'un rapport ou d'une réforme organisationnelle visant à limiter ses pouvoirs.

La décision soulève de nombreuses incompréhensions et interrogations pour lesquelles la CFDT demande des précisions et des garanties :

- **Il est nécessaire que soit rapidement confirmé le maintien de la mission loyauté et recherche de fraudes en matière alimentaire** ainsi que celle relative à la sécurité des produits industriels au sein de la DGCCRF. En plus d'y être particulièrement attachés, les agents possèdent une véritable expertise en la matière afin de protéger le consommateur.
- Les conditions d'exercice des missions doivent être précisées pour que la **coordination** entre les contrôles en matière de sécurité des aliments d'une part, et de loyauté d'autre part, dans un même établissement, ne soit une source de tensions ni entre les agents ni vis-à-vis des professionnels contrôlés.
- L'implication de la DGCCRF dans les récentes crises, depuis celle de Lactalis, résulte de **saisines de parquets** pour des enquêtes de recherche de responsabilités. Comment faire en sorte que

les parquets continuent à identifier et saisir la CCRF pour ces enquêtes de recherche de fraude et de responsabilité, notamment sur commissions rogatoires.

Les modalités du transfert doivent être rapidement précisées, tant en termes de **calendrier** que de **moyens**. Le **transfert de 60 ETP qui constitue un énorme prélèvement sur une administration déjà exsangue**. Dans ces conditions, **pouvez-vous vous engager pour que les missions transférées ne pèsent plus sur la DGCCRF car elle n'en aura clairement plus les moyens**. En **parallèle**, les récents décrets d'attributions des ministres sèment le doute et suscitent les plus vives inquiétudes. La mise à disposition de la DGCCRF interpelle car elle n'est pas bornée dans le temps. Dans une première intention, un **abandon d'habilitations** a été évoqué pour éviter toute prolongation de l'utilisation des agents de Bercy sur les missions transférées. Qu'en est-il ?

- Pour nos collègues concernés, *a minima*, cette réorganisation doit être reconnue comme une « **restructuration** », afin de leur offrir le maximum de garanties.

Dans son message, la directrice générale confirme **le choix accordé aux agents de suivre, ou NON, leurs missions transférées au MASA**. Pour effectuer un choix éclairé, ils doivent notamment être informés des fiches de postes, des positions administratives possibles, de la rémunération associée, du déroulé de carrière, d'un droit de remords... **Nous insistons pour que l'absence d'obligation de suivre la mission transférée ainsi que l'absence de mobilité géographique forcée soit clairement posée pour les agents DGCCRF qui perdront leurs missions**. Un plan de formation et d'adaptation aux nouvelles missions doit être déployé.

- Nous demandons des garanties pour la **préservation du niveau d'activité du Service commun des Laboratoires, sur le long terme**, au-delà des deux années annoncées. La Cfdt sollicite la communication du rapport de l'audit CGE récemment produit.

Ce sont les moyens accordés et les recrutements qui assureront aux laboratoires de Bercy de conserver leur niveau d'excellence pour être au service de la recherche de fraudes. Les matériels et la formation doivent être à la hauteur de l'imagination des fraudeurs ou des crises.

- La composition des huit **groupes de travail** dédiés, le détail des thématiques abordées et les rapports produits devront être **communiqués aux organisations syndicales** qui seront invitées à réagir.

Le fil rouge du ministre en cas de transfert de la mission, c'étaient les ETP. Malgré cette position, 60 seront perdus. Nous comptons sur le soutien de Bercy pour la **sanctuarisation du solde au gré des lois de finances à venir**.

Souvent caricaturée comme l'issue d'une guerre de chapelle entre deux ministères, la Cfdt a su vous prouver que ce n'était pas le cas. Nous rappelons que l'enjeu du transfert de compétences vers l'agriculture, c'est la **protection des consommateurs** et des entreprises vertueuses ainsi que leurs emplois.

Les agents, très investis dans leur mission de service public, doivent ainsi être au cœur de vos préoccupations.